

Stage de formation syndicale

Demande d’autorisation

NOM :

Prénom :

Grade et fonction :

Ecole/Etablissement :

A Madame la Directrice Académique du Val-de-Marne

S/C de Madame/Monsieur l’Inspecteur/trice de l’Education Nationale

De la circonscription de XX

Créteil, le XX/XX/XX

Conformément aux dispositions prévues à l’article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l’attribution des congés pour formation syndicale, j’ai l’honneur de solliciter un congé le -------------------------------- de 9h à 17h pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Maison départementale des syndicats, 11/13 rue des archives 94000 CRETEIL.

Cette formation est organisée par le Centre d’Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l’organisme habilité) figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu’il est prévu aux articles 1er, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l’arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l’arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l’État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

A l’issue de cette formation, si vous m’en formulez la demande, je vous adresserai une attestation de présence remise par le secrétaire départemental du SE-UNSA Val-de-Marne.